



Indemnité d'occupation dans une procédure de divorce

Par **Isa1944**, le 11/01/2022 à 08:34

Bonjour,

D'un commun accord, j'ai quitté le domicile dont nous sommes propriétaires et l'emprunt de la maison fini de remboursé. Mr m'a aidé à me trouver un appartement PMR, ayant une Sclérose en Plaques. Il m'a payée les 6 premiers mois de loyer mais comme il se plaignait que c'était dur financièrement à plusieurs reprises, j'ai pris à ma charge le loyer. À ce jour, il ne me paye toujours pas d'indemnités d'occupation et cela fait 2 ans. Est-ce normal ?
Bien cordialement

Par **youris**, le 11/01/2022 à 18:40

bonjour,

c'est à vous qu'il appartient de réclamer le versement de l'indemnité d'occupation prévue par l'article 815-9.

salutations